

Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre de l'enregistrement des transcriptions de réunions MS Teams par le prestataire de services externe de la plateforme de gestion des placements des FRPSS

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB ([RRPD](#)).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement de l'enregistrement des réunions MS Teams par le prestataire de services externe, pour permettre l'utilisation de la transcription de l'enregistrement, en vue de garantir la précision du journal des actions concernant les améliorations engagées ou les problèmes persistants.

MS Teams est une application basée sur le nuage qui permet l'organisation de réunions virtuelles et de téléconférences, ainsi que l'enregistrement de réunions virtuelles et l'utilisation de sous-titres et de transcriptions en direct.

La présente déclaration relative à la protection des données explique comment le prestataire de services externe de la plateforme de gestion des placements des FRPSS traite les données à caractère personnel, obtenues au moyen de l'enregistrement et de la transcription, en tant que sous-traitant externe au nom de la direction principale (DP) Administration des Fonds de réserve.

Les données à caractère personnel, par exemple le nom, les déclarations vocales et les images vidéo, sont traitées dans le but de produire une transcription utilisée pour remplir et tenir à jour le journal des actions concernant les défauts rencontrés ou les améliorations requises. La transcription est une solution de secours pour assurer l'exhaustivité, étant donné la complexité technique des discussions.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

L'enregistrement et la transcription des réunions MS Teams sont effectués par le sous-traitant externe, sous la responsabilité du directeur principal Administration des Fonds de réserve. Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. Dans le cas contraire, le transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que des droits opposables et des voies de recours effectives soient mis à disposition, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées spécifiquement dans le but de produire des transcriptions de réunions MS Teams : nom et prénom, adresse de courrier électronique professionnelle, enregistrement vocal des propos tenus et images vidéo des participants.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées par le prestataire de services, sous la responsabilité du directeur principal Administration des Fonds de réserve, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins au tiers prestataire de services externe, en particulier aux destinataires suivants : le Senior Delivery Manager (responsable principal(e) "Prestation de services") et le Principal Client Success Manager (responsable principal(e) "Clientèle").

Les enregistrements et les transcriptions des réunions MS Teams ne seront pas fournis aux membres du personnel.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires qui traitent ces données s'engagent généralement dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Ces systèmes doivent avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

Mesures spécifiques relatives à l'enregistrement des réunions MS Teams :

Lorsqu'une réunion virtuelle est enregistrée, les participants peuvent limiter le traitement de leurs données à caractère personnel en activant/désactivant leur microphone et leur caméra. En outre, lorsqu'il existe des motifs légitimes, les participants peuvent également demander via la fonction de chat que l'enregistrement soit temporairement suspendu afin qu'ils puissent contribuer sans être enregistrés.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Les utilisateurs ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que d'en limiter le traitement ou de s'opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez envoyer une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : RFPSS-DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce formulaire (en fonction des personnes concernées, veuillez inclure tous les formulaires applicables : [formulaire](#) (pour les tiers prestataires de services externes) ou [formulaire](#) (pour les membres du personnel de la direction principale Administration des Fonds de réserve) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5a RRPD (ce traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office).

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel sous forme d'enregistrements vidéo et de transcriptions des réunions MS Teams seront supprimées une fois le journal des actions rempli.

Les données à caractère personnel seront conservées pendant une durée maximum de deux semaines. Le prestataire de services externe confirmera la suppression des enregistrements et des transcriptions des réunions MS Teams au coordonnateur responsable de la protection des données assigné au sein de la direction principale Administration des Fonds de réserve en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : RFPSS-DPL@epo.org.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le responsable délégué du traitement de la direction principale Administration des Fonds de réserve à l'adresse RFPSS-DPL@epo.org.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.